# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Bourses d'enseignement superieur

Question écrite n° 5595

### Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur les problemes accrus que connaissent les familles de revenus modestes quand leurs enfants frequentent des etablissements universitaires eloignes de leur domicile. Cet eloignement entraine des frais de transport et d'hebergement qui viennent s'ajouter au cout des etudes. C'est pourquoi il lui propose la creation d'un systeme d'indemnite de facon a pallier ces handicaps generateurs de segregation sociale.

### Texte de la réponse

Reponse. - Dans les premier et deuxieme cycles universitaires, les bourses d'enseignement superieur du ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports sont attribues au regard d'un bareme national, etabli chaque annee, qui prend en compte les ressources et les charges de la famille de l'etudiant et notamment celles dues a l'eloignement du candidat du lieu d'enseignement. Ce bareme accorde deux points de charge supplementaires au candidat boursier dont le domicile habituel est eloigne de plus de 30 kilometres de la ville universitaire frequentee et augmente ainsi la possibilite pour cet etudiant d'obtenir une bourse ou un taux superieur de bourse. Comme les autres etudiants, il peut beneficier, pour ses deplacements, d'abonnements a prix reduits sur le reseau de la SNCF Par ailleurs, les etudiants boursiers peuvent beneficier des oeuvres universitaires (logement en cite universitaire, restaurant universitaire) et sont exoneres du paiement des droits de scolarite en universite ainsi que de la cotisation au regime etudiant de la securite sociale. Conscient de la charge financiere que represente pour les familles modestes l'acces de leurs enfants a l'enseignement superieur, le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports s'efforce de rapprocher les enseignements des etudiants en favorisant une delocalisation controlee des DEUG et une meilleure repartition sur l'ensemble du territoire des departements d'IUT et des sections de techniciens superieurs. La mise en oeuvre annoncee d'un schema concerte de developpement des formations post-baccalaureat devrait contribuer a diminuer les frais de deplacement supportes par les familles. D'autres mesures pourraient etre eventuellement envisagees dans le cadre de la reflexion actuellement en cours sur les moyens d'ameliorer et de rationaliser le systeme d'aides directes aux etudiants.

### Données clés

**Auteur :** M. Rimbault Jacques
**Circonscription :** - Communiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 5595
**Rubrique :** Bourses d'etudes
**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports
**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE5595

**Question publiée le :** 21 novembre 1988, page 3298